

**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DÉCEMBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 12 décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de CHAILLEVETTE, dûment convoqué le 6 décembre 2019, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Noël Vincent GRIOLET, Maire

Présents : Messieurs Noël Vincent GRIOLET, Guy MARY, Robert DUC, Denis VOLAY, Mesdames Nathalie GASS, Angèle BAZIN.

Absent excusé : Monsieur François de SARIAC ayant donné pouvoir à Monsieur Guy MARY, Philippe MENADIER ayant donné pouvoir à Monsieur Robert DUC, Monsieur Anthony DESMOULIN,

Absent : Thomas DÉBARBOUILLÉ, Yann LE TALLEC, Madame Sylviane SANCHEZ,

Secrétaire de séance : Monsieur Guy MARY

Monsieur le Maire demande aux élus présents de bien vouloir ajouter une délibération à l'ordre du jour. Elle concerne une décision modificative de 15 centimes d'euros pour régulariser des arrondis sur les amortissements du budget des Ports

2019DEC01 : Approbation du PV de la réunion du conseil municipal du 19 novembre 2019

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 19 novembre 2019

2019DEC02 – Décision modificative n° 5 Commune

Monsieur le maire propose la décision modificative suivante afin d'imputer l'achat des portails pour l'accès au restaurant scolaire à l'opération 75 « restaurant scolaire » plutôt qu'à l'opération 71 installation de voirie. Il propose également une écriture d'affectation de travaux en régie pour les travaux de terrassement de la voie d'accès au restaurant scolaire et la réparation du broyeur

N° DM	Date	Objet	Montant
6	12/12/2019	DM 5 Commune	
		023 - Virement à la section d'investissement	4 000,00
		TOTAL FONCTIONNEMENT	4 000,00
		21312 - Bâtiments scolaires	6 000,00
		Opération 76	
		2152 - Installations de voirie	2 000,00
		2152 - Installations de voirie	-6 000,00
		Opération 71	
		21561 - Matériel roulant	2 000,00
		TOTAL INVESTISSEMENT	4 000,00
		TOTAL DEPENSES	8 000,00
		722 - Immobilisations corporelles	4 000,00
		TOTAL FONCTIONNEMENT	4 000,00
		021 - Virement de la section de fonctionnement	4 000,00
		TOTAL INVESTISSEMENT	4 000,00
		TOTAL RECETTES	8 000,00
		TOTAL GENERAL DES DEPENSES	8 000,00
		TOTAL GENERAL DES RECETTES	8 000,00

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la décision modificative.

2019DEC03 : Rapport d'activité 2018 de la CARA

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'Agglomération Royan Atlantique a remis son rapport d'activités pour l'année 2018 et rappelle que ce rapport, qui vient en complément du compte administratif 2018 doit faire l'objet d'une communication au Conseil Municipal en séance publique. Ce rapport était à disposition en mairie et un lien de consultation a été transmis par mail à chaque élu.

Le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport qui retrace toutes les activités réalisées par la CARA en 2018 dans le cadre des compétences obligatoires, des compétences optionnelles et des compétences facultatives.

2019DEC04 – Décision modificative n° 1 Port

Monsieur le Maire expose au conseil que dans la vérification des compte de fin d'année et avant le transfert du budget du port au Syndicat des Ports de Seudre, il convient de passer une écriture d'arrondi de 15 centimes d'euros en amortissement. Afin de pouvoir réaliser les écritures comptables, il convient de passer la décision modificative suivante :

N° DM	Date	Objet	Montant
1	12/12/2019	DM 1 Port	
		023 - Virement à la section d'investissement	0,15
		TOTAL FONCTIONNEMENT	0,15
		28181 - Install.générales,agencement & aménagements divers	0,15
		TOTAL INVESTISSEMENT	0,15
		TOTAL DEPENSES	0,30
		7811 - Rep.sur amort.des immo.incorporelles&corporelles	0,15
		TOTAL FONCTIONNEMENT	0,15
		021 - Virement de la section de fonctionnement	0,15
		TOTAL INVESTISSEMENT	0,15
		TOTAL RECETTES	0,30
		TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,30
		TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,30

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la décision modificative telle que proposée

Questions diverses :

Monsieur le Maire informe les élus que les intempéries ont de nouveau provoqué des débordements d'eaux usées au niveau des logements de la place Verdun. Il a demandé aux services de la CERA et à Habitat 17 de se rencontrer sur place afin de régler le problème. La CERA a prévu des tests à la fumée mais la situation météo les empêche pour le moment.

Il fait part au conseil des reproches de Monsieur DURRLEMAN dont les photos n'ont pas été retenues pour les totem d'entrée de bourg, la commission s'étant prononcée pour la proposition de SCARABÉ CONCEPT dont les photos étaient jugées meilleures et convenaient mieux. Il informe également que le repas des aînés aura lieu après les élections municipales afin de respecter la déontologie de la campagne électorale.

Concernant la proposition qui avait été faite d'inviter les propriétaires de la rue du Porche qui ne pouvaient pas rentrer leurs conteneurs à poubelle chez eux, à acheter des habillages, un seul a répondu. Les autres propriétaires devront donc trouver une solution pour rentrer leurs poubelles ou seront verbalisés comme le prévoit la législation.

Il informe également, qu'un administré a demandé une autorisation pour poser un panneau publicitaire. Monsieur le Maire rappelle qu'il n'est pas habilité à donner une telle autorisation. Celle-ci est du ressort des services de la DDTM et ce genre d'affichage est interdit en bordure de route départementale.

Madame GASS questionne sur la constructibilité d'un terrain en vente rue de Chassagne. En effet les abats d'eau du moment montrent une inondabilité importante. Monsieur le maire répond qu'il compte demander la mise en œuvre de conditions d'évacuation des eaux pluviales, notamment par rapport aux maisons existantes, lorsqu'une demande de CU sera présentée en mairie pour ce terrain.

Monsieur DUC demande s'il y a une avancée dans le dossier du 17 rue de la Mairie et si nous pouvons récupérer la provision demandée lors de la préemption par la commune. Il n'y a aucune avancée à ce jour. La demande a été faite auprès du Notaire pour savoir si nous avons le droit de récupérer les fonds et de les reverser ultérieurement si notre préemption était prise en compte par le tribunal.

Il demande également si de nouveaux CU ont été acceptés rue des Brandes. C'est le cas mais le délai de recours du Préfet pour ces acceptations de dossiers n'a pas expiré, nous ne pouvons donc pas nous prononcer sur une validité définitive.

Monsieur MARY fait part du bilan positif du marché de Noël.

Bon pour affichage



A handwritten signature in blue ink, written over the right side of the official seal. The signature is stylized and appears to be the name of the mayor or a representative of the municipality.

